

MORAIS BISMARQUE GASPAR Ana Gloria

From: MONTIEL, Jessica [REDACTED]
Sent: 31 March 2014 11:30
To: Euro-Ombudsman
Cc: Bruno Costantini Contact; FERPA
Subject: A l'attention de Emily O'REILLY - Contribution de la Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Agées (FERPA)
Attachments: Lettre ombudsman (1).pdf

Follow Up Flag: OI/9/2013/TN
Due By: 04 April 2014 08:30
Flag Status: Flagged

Madame,

Veuillez trouver en annexe, la contribution de la Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Agées (FERPA).

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

Bruno COSTANTINI
Secrétaire Général de la FERPA

Jessica Montiel
Assistant to the General Secretary of FERPA
European Federation of Retired and Elderly People
Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Agées
ETUC/CES
Boulevard du Roi Albert II, 5,
B-1210 Bruxelles
Tel: +32 2 224 0442 Fax: +32 2 224 0567
E-mail: [REDACTED]
Visit our website : <http://ferpa.etuc.org/>



Please consider the environment before printing this email



1^{ère} question :

L'une des raisons qui, à notre avis, fait que l'Initiative Citoyenne Européenne, n'est pas bien connue, des Citoyens européens, tient à **la complexité de la procédure**, notamment dans le recueil des signatures écrites, comme par exemple s'adresser au ministère de l'Intérieur pour obtenir

- Le bon interlocuteur
- Le bon formulaire de signature

Ou, la nécessité de fournir des documents d'identité lorsque l'on signe

Ou la nécessité de faire valider par la Commission la traduction du texte de l'ICE dans les langues autres que l'originale

Quant à la signature électronique :

- Monter un site web
- Le faire accréditer par la Commission

Ces procédures pourraient être largement simplifiées.

Par ailleurs, le fait que la Commission doive donner son **accord « préalable »** avant le lancement de toute ICE est parfaitement incompréhensible pour les citoyens et jette une certaine suspicion sur la volonté réelle des responsables européens d'encourager une véritable expression populaire. Il suffirait que la vérification préalable soit limitée à empêcher la proposition des textes manifestement inutiles ou non compatibles avec des règles de bonne démocratie et citoyenneté.

2^{ème} question :

Si le projet soumis à la Commission préalablement à son lancement présente manifestement des problèmes (d'ordre juridique, par exemple, ou autres...), un contact entre les services compétents de la Commission et l'initiateur de l'ICE **devraient être la règle** pour essayer de supprimer les incompréhensions et/ou de trouver les adaptations formelles (non sur le fonds, car cela intervient une fois l'ICE terminée !) nécessaires.

Les contacts les meilleurs sont **les contacts directs**

3^{ème} question

Le fait que la Commission offre d'héberger le site internet nous semble appréciable

4^{ème} question

Compte tenu de toutes les procédures préalables auxquelles il faut satisfaire pour lancer la campagne de collecte de signature, nous estimons que **l'allongement du délai pour les recueillir est souhaitable**, compte tenu, notamment, que cette collecte se fait dans toute l'Europe, avec un impératif minimal de signature dans au moins 7 pays

5^{ème} question

Comme il a été déjà dans la réponse à la première question la procédure de collecte des signatures papiers est trop complexe ce qui nuit à la spontanéité de la collecte (par exemple lors d'une manifestation publique : marché, foire, etc...)



6^{ème} question

Les citoyens sont toujours très réticents à communiquer leurs données personnelles, car ils ont une certaine suspicion quant à l'usage qui sera fait de ces données...Il faudrait donc **simplifier**

7^{ème} question

Le nombre minimal requis et le nombre de 7 pays sont trop contraignants. **Les sensibilités sur le sujet de l'ICE peuvent varier** d'un pays à l'autre. Et ce n'est pas parce qu'il n'y a pas la même intensité, que ce sujet n'est pas globalement important en soi et ne peut pas être traité au niveau européen

8^{ème} question

Le principal obstacle rencontré au niveau des autorités nationales a été, comme indiqué dans la première réponse, le manque d'information en provenance des autorités nationales : méconnaissance de leur part de l'existence de l'ICE, méconnaissances des procédures, difficultés à trouver les personnes compétentes, difficultés pour obtenir les formulaires ad hoc...

9^{ème} question

Le changement fondamental à opérer, c'est la **simplification des procédures**. Se lancer dans une ICE est pour l'initiateur une véritable course d'obstacles semée d'embûches

10^{ème} question et commentaires

La FERPA souhaitait lancer une ICE sur les soins de longue durée en Europe. Lorsque nous avons déposé notre projet, par le biais d'un Comité des citoyens, pendant deux mois, nous avons été tenus dans l'ignorance absolue de la part des services de la Commission : où en était notre projet ? Posait-il des problèmes ? De quel ordre ? Il n'y a eu aucun contact pendant toute cette période. Et ce n'est qu'à la toute dernière minute à 16h45, le 5 novembre – date qui correspondait aux deux mois dont disposait la Commission pour faire savoir son accord au lancement d'une telle ICE- que nous avons été avertis du refus dans une courte lettre dont les arguments relevaient plus de l'appréciation « politique » que « juridique ». en effet, la Commission se situait déjà sur le « fonds » plutôt que sur « la forme »... ceci fait que nous avons décidé de lancer une procédure juridique devant la Cour européenne de justice de Luxembourg pour contester la décision

Pour améliorer la procédure, en complément de tout ce qui a été précédemment dit, nous ne comprenons pas pourquoi, il faut avoir **l'aval préalable** de la Commission pour savoir si, in fine, elle va accepter de traiter le sujet, alors que la pétition n'est pas encore lancée. Elle se situe à la fois en « juge » et « partie » ce qui est peu concevable en démocratie...